

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTE-LOIRE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT JUST-MALMONT**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	26

Séance du 4 juillet 2024

N°24-07-04

Date de la convocation
26 juin 2024**L'an deux mil vingt-quatre
et le quatre juillet**

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi salle du Conseil sous la présidence de M. GIRODET, Maire.

Présents :

M Frédéric GIRODET, Mme Odile PRADIER, M Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M. Joseph BUGNAZET, Mme Dominique COLOMB, M Jean FERNANDES, M André MOLLE Adjoints, Mme Pamela MARODON, M Denis SALANON Conseillers Municipaux Délégués, Mme Véronique MAURIN, Mme Mélanie PICHON, M Jean-Paul MASSARDIER, M FOULTIER Benjamin, Mme Emilie MASSARDIER, M David CHAUDIER, M Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, M Christophe PIOT, M Patrice FRANÇON Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN qui a donné pouvoir à Mme Odile PRADIER
Mme Arlette CHAPELLON qui a donné pouvoir à M Joseph BUGNAZET
Mme Chrystelle BERTINELLI qui a donné pouvoir à Mme Dominique COLOMB,
M Joël AUROUZE qui a donné pouvoir à M André MOLLE
Mme Maryline MOUNIER qui a donné pouvoir à M Alain MONDON
Mme Maguy FOULTIER qui a donné pouvoir à M Frédéric GIRODET

Absents excusés sans pouvoir

Mme Anne VINSON

Mme Mélanie PICHON a été nommée secrétaire de séance

Objet : Avance au budget annexe vente de caveaux

Monsieur le Maire rappelle qu'une première avance au budget vente de caveaux a été versée en 2015 à hauteur de 35 208.00€. Cette avance a permis de financer la création de nouveaux caveaux qui ont été revendus à prix coutant. La totalité des caveaux ayant été vendue dans la période 2015-2023, la commune a fait appel à une entreprise afin de renouveler le stock de caveaux disponibles, le coût de l'opération s'élève à 42 880.00€.

Il est donc proposé au Conseil :

- De voter l'avance de 43 000.00€.
- De voter le remboursement de l'avance précédente de 35 208.00€
- De voter la mise en place du remboursement de l'avance de 43 000.00€ à la vente du dernier caveau créé en 2024.

AR Prefecture043-214302051-20240704-DCM240704-DE
Reçu le 11/07/2024

Les écritures comptables liées au versement de l'avance sont les suivantes :

● Budget annexe vente de caveaux :

- Emission d'un titre de recette au compte 1687 « Autres dettes » pour un montant de 43 000.00€.
- Emission d'un mandat de paiement au compte 1687 : "Autres établissements publics" pour un montant de 35 208.00€.

● Budget principal :

- Emission d'un mandat de paiement au compte 2763 : "Créances sur des collectivités publiques" pour un montant de 43 000.00€.
- Emission d'un titre de recette au compte 2763 : "Créances sur des collectivités publiques" pour un montant de 35 208 .00€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

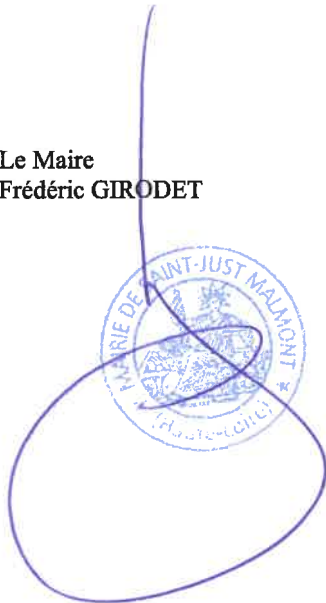
DE VOTER :

- Le versement d'une subvention de 43 000.00 € par le budget principal au profit du budget annexe vente de caveaux
 - Les modalités de remboursements de l'avance précédente de 35 208.00 €
 - La mise en place du remboursement de l'avance de 43 000.00 € à la vente du dernier caveau créé en 2024.
 - Les écritures comptables qui en découlent et qui sont précisées ci-dessus
- DE DONNER** à Monsieur le Maire tous pouvoirs pour signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions.

Fait et délibéré en mairie ce jour, mois et an susdits
A Saint Just Malmont, le 4 Juillet 2024

Le Maire
Frédéric GIRODET

La secrétaire de séance
Mélanie PICHON



AR Prefecture

043-214302051-20240704-DCM240704-DE
Reçu le 11/07/2024